



Présentation de l'activité des institutions de prévoyance en 2006

Vendredi 6 juillet 2007

Contact Presse : Véronique Loret
Tél. : 01 42 66 99 28
E-mail : loret@ctip.asso.fr

www.ctip.asso.fr

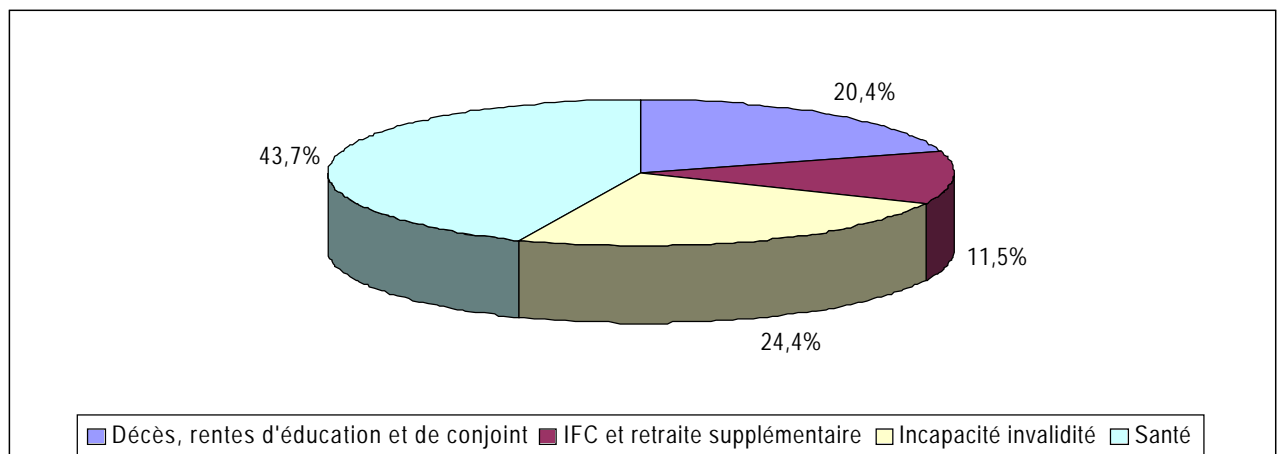
1. Activité des institutions de prévoyance en 2006

- 2 millions d'entreprises adhérentes
- 12 millions de salariés couverts au titre d'au moins une garantie de prévoyance par une institution de prévoyance
- 5,3 millions de salariés et d'anciens salariés couverts en complémentaire santé auprès d'une institution de prévoyance

L'évolution des cotisations 2006/2005
en million d'euros

Cotisations	2005	2006	Var 05 /06
Décès, rentes d'éducation et de conjoint	1 972	2 098	6,4%
IFC et retraite supplémentaire	843	1 185	40,6%
Incapacité invalidité	2 256	2 516	11,5%
Santé	4 280	4 496	5,0%
Total Non Vie	6 536	7 012	7,3%
Total Vie	2 815	3 283	16,6%
Total	9 351	10 295	10,1%

Structure de l'activité des institutions en 2006



2. Regroupements et fusions

Dans un contexte de développement et de diversification de l'activité - épargne retraite, complémentaire santé, services associés... - nécessitant de plus en plus de moyens et d'expertise dans de nombreux domaines, les institutions de prévoyance nouent des partenariats favorisant les complémentarités et les synergies.

Parallèlement, de nouveaux regroupements ont été opérés depuis janvier 2006. Ils s'inscrivent dans le prolongement de l'accord des partenaires sociaux de 2001 demandant en matière de retraite complémentaire « d'accentuer les mouvements de rapprochement entrepris depuis 1996 ». Ces regroupements entraînent parfois des fusions entre institutions de prévoyance, ce qui explique la diminution du nombre d'institutions adhérentes au CTIP.

En juin 2006, le CTIP comptait 69 institutions ou unions d'institutions membres. En juin 2007, 62 institutions ou unions sont membres du CTIP.

Regroupements et fusions

Fusion-absorption de la CIRPRECA PREVOYANCE et de la PREVOYANCE PME. Une réorganisation au sein du groupe AG2R a conduit à la fusion-absorption des institutions de prévoyance CIRPRECA PREVOYANCE et PREVOYANCE PME dans AG2R PREVOYANCE, à effet du 1er janvier 2006.

Naissance de NOVALIS PREVOYANCE

Au 1er janvier 2006, MV4 et PARUNION concrétisent leur rapprochement opérationnel dans un nouveau groupe de protection sociale MV4PARUNION. MV4PARUNION rassemble six institutions de prévoyance (CAPRICEL PREVOYANCE, IRPELEC PREVOYANCE, HAUSSMANN PREVOYANCE, LA BOETIE PREVOYANCE, LE VIGAN PREVOYANCE, PREVUNION). NOVALIS PREVOYANCE est née, en octobre 2006, de la fusion de cinq des six institutions de prévoyance du groupe MV4PARUNION.

Au 1er janvier 2007, le Groupe change de nom et devient : NOVALIS.

Nouveau groupe : VAUBAN HUMANIS

A la suite de la fusion des groupes VAUBAN, installé à Lille, et HUMANIS, basé à Paris et Olivet. Le nouveau groupe VAUBAN HUMANIS est opérationnel depuis le 1er janvier 2006 et s'est doté de sa nouvelle identité visuelle et de sa signature. Le Groupe comprend deux institutions de prévoyance HUMANIS PREVOYANCE et VAUBAN HUMANIS PREVOYANCE qui ont engagé un processus de fusion devant aboutir fin 2007.

3. Evolution de l'offre : garanties et services

A la suite de la réforme de l'assurance maladie et de la mise en place des contrats responsables, les institutions de prévoyance ont fait évoluer leurs gammes de garanties complémentaires santé. Cette évolution répond principalement à une demande croissante des entreprises et des salariés de plus en plus nombreux à vouloir bénéficier d'une complémentaire santé de qualité tout en souhaitant maîtriser au mieux leurs dépenses.

Elle vise également à apporter une souplesse dans le cadre de la complémentaire santé d'entreprise et une simplicité de souscription et de gestion pour les TPE et PME.

Les institutions ont aussi accentué la prévention, axe fort de leur intervention en matière de santé.

Santé et prévoyance

Evolution de l'offre de garanties collectives

PRO BTP unifie son offre « frais médicaux ». Depuis le 1^{er} janvier 2007, le salarié en activité, l'artisan ou le retraité du BTP ont accès aux mêmes garanties dans le cadre de la gamme professionnelle unifiée. Cela permet notamment d'accéder désormais à une offre plus étendue et progressive tant en termes de garanties que de tarifs.

La gamme professionnelle unifiée propose 7 niveaux d'option avec une tarification progressive allant de l'entrée de gamme au très haut de gamme, en collectif, en individuel actif ou retraité et pour les artisans. De plus les franchises dentaires existantes ont été supprimées (le dentaire pour milieu de gamme et haut de gamme) et les remboursements optiques bas de gamme ont été améliorés.

PRO BTP fait évoluer sa gamme à étages. Lancée à la rentrée 2007, la gamme à étages repose sur la possibilité pour un salarié couvert par un contrat collectif, de compléter ses garanties à titre individuel. Les gammes collectives et individuelles étant alignées, le salarié peut choisir aisément l'option correspondant à ses besoins pour une cotisation toujours inférieure à celle d'une garantie souscrite à titre individuel.

Le groupe AGRICA a lancé une nouvelle complémentaire santé d'entreprise proposant des garanties adaptées à toutes les entreprises du monde agricole, grandes ou petites. Cette couverture collective propose un socle de base auquel peuvent s'ajouter des options. Lors de la mise en place par l'entreprise du contrat collectif obligatoire, un contrat à adhésion facultative est automatiquement ouvert. Il permet au salarié de compléter le niveau de garantie choisi par son entreprise. Cette option, prise à titre personnel, peut être souscrite en totalité ou par modules.

Lancement de Médéric PEPS, la nouvelle gamme santé collective de MEDERIC, dédiée aux PME et aux TPE. Cette nouvelle offre « responsable » met l'accent sur la prise en compte de l'innovation médicale dans les garanties, sur le remboursement d'actions de prévention, et sur une offre de services pratiques. La nouvelle gamme offre la possibilité d'options facultatives individuelles surcomplémentaires, et une tarification personnalisée en fonction de la zone géographique de l'entreprise, de la situation et de l'âge de ses salariés. Elle propose des formules « PEPS Essentiel » à moindre coût, adaptées aux contraintes spécifiques des PME et TPE.

MALAKOFF a lancé depuis juillet 2006 une nouvelle gamme santé collective destinée aux salariés des entreprises, quelque soit leur taille, leur secteur d'activité ou la Convention collective nationale. Elle a été conçue dans un esprit de simplification et de responsabilisation des acteurs.

Depuis janvier 2007, AG2R PREVOYANCE propose, aux PME une offre couplée Santé et Prévoyance collectives baptisée « Vos Essentiels ». Cette nouvelle offre permet de construire un dispositif global de protection sociale complémentaire « clé en main » pour les salariés de l'entreprise, quelle que soit sa taille. En Prévoyance, cette offre propose des garanties modulables à travers une large amplitude des niveaux de prestations au choix de l'entreprise. En Santé, des garanties modulables permettent d'améliorer certaines prestations au choix de l'entreprise. Une offre surcomplémentaire permet également une amélioration des prestations au choix des salariés.

L'offre collective FLEXIPREV d'IONIS PREVOYANCE a reçu le label d'excellence d'or des dossiers de l'épargne 2007. Economique et modulable, cette solution Santé et Prévoyance est adaptée aux entreprises de moins de 40 salariés.

Le groupe TAITBOUT a mis en place avec la CFE, un "guichet unique" pour les expatriés, le Pack Santé-Prévoyance-Retraite qui leur donne la possibilité de conserver, à titre volontaire, tous les avantages de leur couverture sociale française d'origine en une seule démarche. Cette offre de services coordonnés et simplifiés permet désormais de s'adresser à un seul interlocuteur et de bénéficier en une seule adhésion d'une couverture sociale complète, en parfaite continuité avec les régimes français : Sécurité sociale + complémentaire santé, prévoyance et retraite.

Ce dispositif s'adresse aussi bien aux salariés expatriés qu'aux petites et moyennes entreprises françaises ou étrangères qui les emploient.

Evolution de l'offre de complémentaire santé aux seniors

Avec sa dernière offre Santé lancée en 2006, "TAITBOUT GENERATION SANTE", le groupe TAITBOUT propose aux seniors une nouvelle gamme de produits mettant l'accent sur la prévention. Au programme, renforcement des forfaits optiques, remboursement du ticket modérateur pour les soins courants, la pharmacie, l'hospitalisation et surtout prise en charge d'actes de prévention des risques liés au vieillissement. Quatre forfaits proposent ainsi le remboursement de techniques de prévention et de soins innovants, même si certains d'entre eux ne sont pas encore remboursés par la Sécurité sociale. Par exemple, toutes les garanties intègrent un forfait ostéodensitométrie, ergothérapeute, diététicien, ostéopathe et podologue.

Depuis le début de l'année 2007, IONIS propose deux nouvelles gammes de complémentaire santé individuelle pour les seniors : OPTION SANTE (pour les moins de 65 ans) ET OPTION SANTE SENIOR (pour les 50-74 ans). Cette nouvelle offre a déjà reçu deux récompenses dans le cadre d'études comparatives (« Avis positif » des dossiers de l'épargne et label « Assur-Innov » d'Assurnews) Leur aspect innovant se caractérise par une offre de services étendue (assistance, protection juridique, plate-forme de gestion santé) en inclusion pour tous les assurés et par des remboursements incitant à un comportement responsable en matière de consommation de soins. (Limitation des remboursements en optique, des médicaments à service médical faible ou insuffisant, intégration de remboursements de prévention ou de prestation non prise en charge par la sécurité sociale...).

OPTION SANTE SENIOR propose également une prise en charge maximale pour tous, dès le premier niveau de garantie, sur les frais d'hospitalisation (frais de séjour, dépassement d'honoraires, forfait journalier...).

Evolution des services associés

AG2R a lancé en septembre 2006 un service en ligne de demande de devis ou d'accord de prise en charge ouvert aux opticiens. L'avantage pour le professionnel est d'obtenir une réponse en temps réel, soit un gain de temps et de coûts de gestion. L'assuré peut choisir un équipement plus rapidement : la réponse à devis immédiate lui permet de connaître précisément son reste à charge.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les assurés santé IONIS ont accès à un nouveau service de consultation en ligne de leurs remboursements sur www.ionis.fr. Ce service totalement sécurisé permet également d'être informé par e-mail de chaque nouveau paiement et de son montant.

AG2R crée Primavita pour proposer de nombreux services aux entreprises, salariés et futurs retraités. Primavita est une société (SAS) dont les membres sont les institutions de retraite et de prévoyance du groupe AG2R. Primavita peut offrir de nombreux services : conseil, formation, actions de prévention dans le domaine des ressources humaines, de la protection sociale et des services à la personne. Primavita a pour objet d'accompagner les entreprises et les salariés dans la gestion de leur parcours de vie professionnelle dans une dynamique de prévention et une approche globale portée sur la santé, le social et le financier. Les offres sont regroupées en deux lignes de produits : une gamme de service tournée vers l'anticipation et l'accompagnement du changement ; une autre gamme portée sur la prévention et l'accompagnement des risques au travail, en partenariat avec Pasteur Médiavita.

Handicap et dépendance

Antissimo Handicap et Antissimo Dépendance de l'OCIRP ont été primées en 2006. En mars 2006, l'OCIRP a reçu l'Oscar de l'assurance vie pour son contrat Antissimo Handicap dans la catégorie innovation (contrats collectifs). Véritable "rente de survie", la garantie Antissimo Handicap a pour objet de verser dans le cadre de contrats collectifs une rente viagère à l'enfant handicapé en cas de décès de l'un des parents cotisants.

En septembre 2006, la garantie Antissimo Dépendance a été primée au grand prix de l'Innovation Produit Tribulis. Il vient récompenser le caractère véritablement innovateur de la dernière version de cette garantie collective qui permet aussi une gestion individualisée de la situation des salariés.

En septembre 2006, l'OCIRP a mis en ligne un site dédié au handicap : www.handicap.ocirp.fr. Ce site propose six rubriques : éducation, fiscalité et droit, vie quotidienne, ressources, emploi et formation, et un volet médical.

Le Groupe MORNAY a lancé en septembre 2006 un nouveau produit de dépendance collective, Mornay Dépendance. Avec cette nouvelle offre, conçue en collaboration avec l'OCIRP, Mornay permet aux entreprises d'assurer le risque dépendance de leurs salariés sans générer de passif social. Ce nouveau produit à cotisations définies est très souple dans sa mise en œuvre. Ses principales caractéristiques :

- une garantie collective à adhésion obligatoire,
- une rente en cas de dépendance totale du salarié, qu'elle soit définitive ou temporaire,
- un compte personnel en points de rente dépendance alimenté par le versement de cotisations définies,
- l'alimentation du compte à titre personnel par le salarié, en cas de départ de l'entreprise, aux mêmes conditions que dans le cadre du contrat collectif,
- la déductibilité fiscale et sociale pour l'entreprise et le salarié,
- aucun passif social pour l'entreprise,
- un choix de cotisation libre, à partir de 0,40 % du Plafond annuel de la Sécurité sociale avec la possibilité également d'exprimer la cotisation en pourcentage du salaire annuel brut.

Prévention

Dans le cadre de leur démarche de prévention santé et d'accompagnement, les institutions de prévoyance et la mutuelle d'IONIS adresseront durant toute l'année 2007 un guide d'information, édité par l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé), sur la nutrition intitulé « la santé en mangeant et en bougeant », à tous leurs assurés de 55 ans.

IONIS a mis en place un programme complet de prévention et d'aide au sevrage tabagique : le « Parcours sans tabac ». Il s'adresse à l'ensemble des salariés et des bénéficiaires couverts par les contrats frais de santé d'IONIS PREVOYANCE. En concertation avec la DRH et la médecine du travail, le « Parcours sans tabac » se déploie en plusieurs étapes : information, sensibilisation, accompagnement et prise en charge financière. Il peut être adapté à chaque entreprise en fonction de ses besoins ou de ses objectifs.

AGRICA lance un programme de recherche sur le vieillissement en milieu rural, le projet AMI (Agrica, MSA et IFR99 - Institut Fédératif de Recherche de Santé Publique de Bordeaux). Il s'agit d'une vaste étude épidémiologique réalisée à partir du 1er trimestre 2007 pour une durée de six ans, auprès d'un échantillon de 1 000 retraités agricoles de Gironde de plus de 65 ans. Issu d'une réflexion au sein du conseil scientifique d'AGRICA, ce projet a pour objectif principal d'étudier le vieillissement en milieu agricole et rural et permettra notamment de favoriser la recherche sur les phénomènes de dépendance. Une approche multidisciplinaire mêlant les compétences démographiques aux analyses sociologiques et médicales permettra d'apporter une vision globale et dynamique de la santé en milieu rural.

La Fondation REUNICA-PREVOYANCE agit pour la prévention en matière d'épilepsie et de malvoyance. La Fondation soutient le Bureau français de l'épilepsie qui a ouvert un service spécialisé dans l'aide à domicile des personnes épileptiques dépendantes. Ce service propose la garde spécialisée d'enfants et l'accompagnement d'adultes au domicile ou en sorties externes.

La Fondation REUNICA PREVOYANCE participe également au financement d'un programme d'apprentissage d'utilisation de la vision tactile pour les personnes âgées. Il s'agit de remplacer les perceptions visuelles défaillantes par des informations tactiles permettant au cerveau de reconstituer une image globale des objets que la personne atteinte par la dégénérescence maculaire liée à l'âge, n'arrive plus à voir.

Pour la 6^{ème} année consécutive AG2R, partenaire principal de la Journée Nationale de l'Audition, mobilise les ressources humaines et logistiques de son réseau afin de créer et animer les lieux d'un échange en direct avec les spécialistes de l'audition. L'exposition AG2R "Agir pour une meilleure audition" et le guide prévention dédié ont illustré, à la faveur de conférences et avec le concours de nombreux autres partenaires, l'importance de l'audition dans la vie personnelle et sociale de chacun.

Le 10^{ème} guide de prévention AG2R : « Agir sur la santé par l'activité physique et sportive » est disponible gracieusement auprès des agences AG2R. Ce nouveau guide est destiné au grand public et aux entreprises.

Jusqu'à fin novembre 2006, le groupe VAUBAN HUMANIS a mené une action de prévention Santé à destination des jeunes, de leurs parents et grands-parents. Le fil rouge : la création et l'édition d'une bande dessinée « Sam et Cloé, au Pays de la Santé », pour les 8-12 ans. En tout, quinze thèmes y sont abordés de façon ludique et pédagogique, de la propreté aux dangers domestiques, en passant par la drogue, l'équilibre alimentaire ou le sommeil. Ces BD sont distribuées gratuitement dans les agences nordistes de VAUBAN HUMANIS.

MEDERIC se dote d'un Comité médical et scientifique composé de vingt spécialistes reconnus dans une quinzaine de disciplines médicales clés. Convaincu des liens étroits entre la prévention santé, le bien-être et le bien-vieillir, le Comité médical et scientifique de MEDERIC axera ses travaux et réflexions sur les innovations médicales et paramédicales et les améliorations de services à proposer aux patients.

MEDERIC s'engage dans la prévention des risques auditifs par une campagne qui devrait permettre de dépister près de 12 000 personnes. Partenaire privilégié de la Journée Nationale de l'Audition pour la troisième année consécutive, du bus de l'audition de France Presbycusie depuis sa création, MEDERIC a lancé en mars 2007 une campagne nationale de prévention des risques auditifs en trois axes : informer toutes les catégories d'âge sur la nécessité de bien traiter ses oreilles au quotidien ; sensibiliser les jeunes retraités ; accompagner l'accès aux aides auditives.

Santé au travail : Le Comité paritaire du régime de prévoyance des entreprises du Conseil, de l'informatique et de l'ingénierie, géré par MALAKOFF et MEDERIC, a mis en place un Baromètre Santé au Travail. Ce Baromètre illustre la volonté des partenaires sociaux de la branche d'améliorer le bien-être des salariés au travail et de contribuer à la performance de l'entreprise par une démarche globale d'accompagnement en santé : diagnostic de l'état de santé des salariés, programmes de prévention ciblés, aides à la réinsertion professionnelle et sociale, services d'aide à la personne.

L'URRPIMMEC, institution de prévoyance du Groupe MALAKOFF, appuie son engagement envers la recherche sur la sclérose en plaques. L'URRPIMMEC poursuit son partenariat avec l'ARSEP (Association pour la Recherche sur la Sclérose en Plaques) et le ReFGenSEP, et participe à l'identification des gènes de susceptibilité à la sclérose en plaques. Pour la seconde année consécutive, l'institution a choisi d'encourager l'élaboration d'une banque de données cliniques et génétiques de patients. Cette étude vise à identifier le rôle de facteurs génétiques dans la prédisposition, l'évolution et l'efficacité des traitements dans la sclérose en plaques.

Le GROUPE APICIL finance des protocoles de recherche en collaboration avec la Ligue Rhône-Alpes contre le cancer. En 2006, ce sont les projets de recherche qui ont été subventionnés autour des ganglions sentinelles et un projet pour le sevrage tabagique des femmes enceintes.

En 2006, le groupe APICIL a fait don de 300 000 euros au Centre Hospitalier de la région d'Annecy pour l'acquisition d'un scanner de dernière génération. Fortement engagé dans une démarche pour une Protection Sociale Durable, le Groupe APICIL a consacré en 2006 un budget de 11 millions d'euros au développement d'actions d'intérêt général. Ainsi, une série de projets concrets et pérennes en matière d'accompagnement, de prévention, de dépistage, de recherche, d'aide au handicap... est initiée avec des organismes ou associations locales ou nationales.

PRO BTP soutient « 100 minutes pour la Vie ». PRO BTP s'associe à l'OPPBTP, Point. P et la SMABTP pour soutenir la campagne de sensibilisation avec la Croix Rouge « 100 minutes pour la vie ». Dans ce cadre, les entreprises du BTP peuvent initier gratuitement leurs salariés au secourisme. 1 000 sessions sont prévues, soit plus de 10 000 personnes initiées aux gestes qui sauvent par les formateurs de la Croix-Rouge française.

Le CCCA-BTP et PRO BTP ont signé, en septembre 2006, une convention générale de coopération en faveur des apprentis du bâtiment et des travaux publics. Cette convention instaure une réduction de cotisations des frais de santé durant le temps de formation des apprentis. L'objet de cette convention est d'améliorer les conditions de vie des 70 000 jeunes de moins de 27 ans formés dans les 101 Centres de formation d'apprentis (CFA), dans le réseau apprentissage du CCCA-BTP.

4. La négociation collective en matière de prévoyance en 2006

Au cours de l'année 2006, 65 accords collectifs ou avenants portant strictement sur la prévoyance ont été signés par les partenaires sociaux (environ 40 en 2005) dans les 300 conventions collectives nationales existantes.

Création de nouveaux régimes ou extension

Création de trois nouveaux régimes de prévoyance collective obligatoire ont été mis en place :

- deux branches (casinos, d'une part et conditionnement et commercialisation des œufs, d'autre part) ont institué un régime de prévoyance inexistant jusqu'alors.
- un accord interbranches a été mis en place pour les intermittents du spectacle

Extension de la prévoyance

- Un accord a étendu les garanties aux non cadres de la grande distribution alimentaire (décès, rente d'éducation, frais d'obsèques, invalidité et incapacité permanente).

Garanties complémentaires à celles existantes

De nouvelles garanties sont venues compléter des régimes déjà existants :

- complémentaire santé (CCN : boulangerie/pâtisserie ; coiffure)
- dépendance (avenant à la CCN des cabinets d'avocats, la garantie dépendance ayant été créée en 2001)
- inaptitude à la conduite (création et aménagement) (CCN : industrie et commerce en gros des viandes, distributeurs conseils hors domicile)

Suivi technique des régimes de branche

Certains avenants ont reconduit la désignation d'institutions de prévoyance en qualité de gestionnaire du régime de branche : édition, industrie de l'habillement, industrie et commerce en gros des viandes, manutention portuaire, parfumerie de détail et esthétique, tourisme social et familial ...

D'autres accords ont révisé les taux de cotisations : négoce du bois, aéraulique...

(Source : Ministère du Travail et des Relations sociales, Bilan de la Négociation Collective en 2006)